

Les sages-femmes appelées à travailler dans le plein cadre de leur formation

Approuvé en mars 2023

Introduction

Au Canada, les sages-femmes sont des fournisseuses de soins de santé primaires autonomes qui offrent leurs services à des groupes de clientes ayant des besoins diversifiés en matière de santé sexuelle et génésique et de procréation ainsi que des soins aux nouveau-nés en divers milieux de pratique. Selon l'Organisation mondiale de la Santé, la profession de sage-femme est définie comme la pratique « de soins qualifiés, compétents et empreints de compassion pour les femmes en âge de procréer, les nouveau-nés et les familles, tout au long du continuum précédant la grossesse, de la grossesse, de l'accouchement, du post-partum et des premières semaines de la vie » [traduction libre]. La Confédération internationale des sages-femmes ajoute que « la sage-femme joue un rôle important comme conseillère en matière de santé et d'éducation, non seulement pour les femmes mais aussi au sein de la famille et de la communauté. Son travail devrait comprendre l'éducation prénatale et la préparation au rôle de parent; son intervention peut aussi s'étendre à la santé de la femme, à la santé sexuelle ou reproductive et aux soins aux enfants ».

Alors que toutes les provinces et tous les territoires sont aux prises avec une crise des ressources humaines en santé au Canada, les sages-femmes autorisées sont bien placées pour contribuer aux solutions pancanadiennes requises pour résoudre cette crise, renforcer les relations de collaboration avec les autres fournisseurs de soins de santé et fournir des soins de qualité à leurs clientes. La viabilité du système de santé canadien exige un recours complet à tous les professionnels de la santé autorisés. Toutes les parties prenantes sont responsables de la relation de pratique déterminée par leur champ d'activité, leur formation et leurs compétences.

Position

Travailler dans le plein cadre de la formation

Le Conseil canadien des ordres de sages-femmes (CCOSF) est d'avis que les sages-femmes au Canada sont bien préparées pour travailler en toute sécurité dans le plein cadre de leur formation. Ainsi, les sages-femmes ne doivent pas limiter leur champ de pratique aux clientes enceintes et à celles en état de post-partum immédiat, mais l'élargir au grand public en mettant à contribution leurs compétences, connaissances, aptitudes et jugement afin de fournir des soins de santé sexuelle et génésique. Il en résultera une capacité accrue d'assurer des soins primaires systémiques susceptibles d'obtenir de meilleurs résultats en matière de santé chez les clientes, d'accélérer l'accès aux soins et de mettre en place un système de santé plus réactif, plus efficace et plus rentable. Le CCOSF est convaincu que les organismes de réglementation de la profession de sage-femme peuvent autoriser en toute sécurité les sages-femmes à travailler dans le plein cadre de leur formation.

Harmonisation des champs de pratique

Le CCOSF y voit une occasion de réglementer la profession de sage-femme de façon plus sécuritaire en harmonisant les champs de pratique de la profession dans l'ensemble des

provinces et des territoires du Canada, en les élargissant éventuellement par l'adoption de modifications législatives et réglementaires. Ces changements pourraient entraîner des gains importants pour améliorer l'accès aux soins, obtenir de meilleurs résultats de santé et assurer la continuité des soins. L'harmonisation des champs de pratique pourrait faciliter aussi la réciprocité chez les sages-femmes qui se déplacent d'une région à l'autre du Canada.

Conclusion

Les organismes de réglementation de la profession de sage-femme protègent le public en veillant à ce que les sages-femmes fournissent des soins sécuritaires et compétents. Le CCOSF est convaincu que la sécurité du public, en particulier en présence de la crise des ressources humaines en santé actuelle, pourrait être renforcée si les sages-femmes consacraient leurs connaissances, leurs compétences et leur jugement à fournir des soins de santé sexuelle et reproductive au grand public. Les membres du CCOSF sont prêts à prêter main-forte pour soutenir la réglementation des sages-femmes à cet égard, car la viabilité du système de santé du Canada exige l'utilisation intégrale de tous les professionnels de la santé réglementés.

Bibliographie

Collège des sages-femmes de la Colombie-Britannique. Non daté. *Regulation of nurses and midwives*. Consulté le 16 novembre 2022 sur : <https://www.bccnm.ca/Public/regulation/Pages/Default.aspx>

Association canadienne des sages-femmes. 2015. Le modèle canadien de pratique sage-femme : énoncé de principe. Consulté le 16 novembre 2022 sur : [*ACSF-MoCPSFINAL-Oct2015FR-FINAL.pdf](https://www.canadianmidwives.org/*ACSF-MoCPSFINAL-Oct2015FR-FINAL.pdf)

Gouvernement du Canada. 2022. Rapport sommaire du Symposium sur les ressources humaines en santé. Consulté le 16 novembre 2022 sur : [Summary Report of the Health Human Resources Symposium - Canada.ca](https://www.canada.ca/en/health-human-resources/symposium-2022/summary-report.html)

Confédération internationale des sages-femmes. Sans date. Définitions de l'ICM. Consulté le 7 janvier 2023 sur : <https://www.internationalmidwives.org/fr/notre-travail/politique-et-pratique/definitions-de-licm.html>

Professional Standards Authority of Health and Social Care. *Safer Care for All*. Chapitre 3 : *Facing up to the workforce crisis and regulation's future role*. Consulté le 16 novembre 2022 sur : https://www.professionalstandards.org.uk/docs/default-source/publications/thought-paper/safer-care-for-all-chapter-3---facing-up-to-the-workforce-crisis-and-regulation's-future-role.pdf?sfvrsn=f5364b20_3

Association des infirmières et infirmiers autorisés de l'Ontario. 2014. *Full and expanded scope of practice*. Consulté le 16 novembre 2022 sur : <https://rnao.ca/sites/rnao-ca/files/vision-docs/RNAO-Vision-Full-and-Expanded-Scope-of-Practice.pdf>

Organisation mondiale de la Santé. Non daté. *Midwifery Education and Care*. Consulté le 7 février 2023 sur : <https://www.who.int/teams/maternal-newborn-child-adolescent-health-and-ageing/maternal-health/midwifery>